

## MON DEPARTEMENT A PORTEE DE CLIC !

---

Le Département des Yvelines est résolument tourné vers l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants et le maintien d'une relation de proximité forte et dynamique entre les services de l'institution et les différents publics qu'elle sert au quotidien.

C'est pourquoi, afin d'améliorer le service rendu aux usagers en le modernisant et en simplifiant les démarches, le Département des Yvelines a lancé avec le Département des Hauts-de-Seine un portail unique qui recense l'ensemble des aides et des services couverts par les compétences départementales.

**1. Plus simple et plus facile, les aides et services des Yvelinois réunis sur un même portail : [www.78-92.fr](http://www.78-92.fr)**

Ce site regroupe tous les dispositifs couverts par les compétences du Département.

Chaque usager peut ainsi y trouver des informations sur les aides départementales dans les domaines suivants :

**- Enfance et Famille :**

Le portail délivre des informations sur l'adoption, les agréments et les démarches à effectuer.

Des informations précises sont communiquées sur les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), leur rôle, ainsi que leurs coordonnées.

Les futures mamans y trouveront des informations sur les **centres de Protection Maternelle et Infantile** du département. Elles peuvent aussi bénéficier dès fin novembre de la **prise de rendez-vous en ligne avec les PMI sur monespace.yvelines.fr** accessible via la rubrique mes démarches en ligne sur le portail aides et services.

Obtenir des renseignements pour devenir assistante familiale (famille d'accueil) ou assistante maternelle, trouver des réponses, une aide, en cas de difficultés avec son enfant, consulter les différents modes de garde pour son enfant de moins de 3 ans, tout cela est disponible sur 78-92.fr.

**- Autonomie :**

L'autonomie, mission pilier du Département, couvre la majorité des aides et des services ouverts sur cet espace en ligne.

Les aides en faveur des personnes âgées : la prise en charge des repas, l'accompagnement à la vie sociale, les aides ménagères, la prise en charge des frais d'hébergement en accueil de jour, les aides à la mobilité et aux transports (avec notamment les cartes de mobilité inclusion, et les demandes de titre Améthyste), l'allocation personnalisée d'autonomie, la téléassistance départementale, les aides départementales pour l'adaptation d'un logement, le dispositif Domycile (badge confiés aux aides à domicile leur permettant lors de leurs visites d'horodater chacune de leurs interventions pour un meilleur suivi et une simplification de la facturation).

Les aides en faveur des personnes en situation de handicap : la prise en charge des repas, l'accompagnement à la vie sociale, les aides ménagères, l'accueil en établissement adapté, la prestation de compensation du handicap, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, l'aide humaine aux élèves handicapés, l'aménagement des examens et concours, les aides à la mobilité et aux transports (y compris le transport scolaire), des informations sur le reclassement professionnel, sur le matériel pédagogique adapté, l'allocation compensatrice tierce personne.

- **Action sociale :**

Dans cette thématique, les usagers retrouvent les aides et informations sur l'accompagnement social proposées par le Département : les aides individuelles d'urgence, les aides à l'insertion sociale, le fonds d'aide aux jeunes, le revenu de solidarité active (RSA), l'aide au financement du permis de conduire.

- **Emploi et Insertion :**

Dans cette thématique, l'utilisateur retrouve des informations sur Job78-92, mais aussi sur le fonds d'aide aux jeunes et les aides à l'insertion sociale.

- **Education et Jeunesse :**

Tous les profils sont concernés. Collégiens inclus. Ils pourront, eux-mêmes ou leurs parents, retrouver dans leur thématique :

Un lien pour l'inscription à la restauration scolaire, une aide pour la sectorisation grâce à un outil performant, des informations clés sur le développement du numérique dans les collèges et les aides spécifiques au public des jeunes.

**2. Ce portail s'adresse aux particuliers, mais pas que ! Les professionnels sont aussi concernés.**

Ce portail a également vocation à présenter l'ensemble des aides et subventions destinées aux professionnels.

Toute personne morale, collectivité, entreprise ou association se connecte sur la partie du portail dédiée aux professionnels et y retrouve la liste exhaustive des subventions ouvertes et qui les concernent dans les domaines des Solidarités bien sûr, mais aussi des projets culturels, d'entretien du patrimoine, des sports et des loisirs, de la voirie et des transports, du monde rural, et de la santé avec notamment les appels à projets pour le développement et la création de maisons médicales.

Chaque subvention, aide exceptionnelle, appel à projet publié donne une information vérifiée et précise sur la démarche à suivre, le calendrier d'ouverture de la subvention, et contient des liens personnalisés qui renvoient vers le portail subvention.

**3. Toujours plus d'innovation et de modernité**

La première démarche en ligne, disponible fin novembre sur [monespace.yvelines.fr](https://monespace.yvelines.fr) est la prise de rdv en ligne avec les PMI du Département.

Plus simple, plus rapide, aussi efficace que par téléphone, et le suivi est optimal pour les professionnels de santé.

Les prochaines démarches déjà initiées pour être totalement dématérialisées seront :

- Les concours « Villes et Villages Fleuris » : démarche et inscription dématérialisées pour les communes
- Le dispositif pour les notaires des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) 100% en ligne
- La demande de carte Améthyste